

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 19 mai 2008

Etaient présents sous la présidence de Robert MALOU, Président :

Messieurs Lassalle, Lapouble, Cohéré, Larrodé, Bussiron, Pecastaings, Dallemane, Bordes, Bourdales,
Mesdames Poisson, Lescastereyres, Pouey.

Assistait également Florence Margueritte, Administration de la Communauté de Communes

Ordre du jour :

-Ordures Ménagères :

*Décharges brutes : lancement de la publicité pour la consultation du marché de travaux

*Ramassage des ordures dans la rue de Bidache

-Contrat Communautaire de Développement en partenariat avec le Conseil Général, volet économique : présentation de l'action en faveur des Chaisiers de Came

-Restauration scolaire : lancement de la consultation pour la prochaine rentrée scolaire

-Désignation des représentants de la Communauté de communes pour l'Office de Tourisme, le Foyer Logement, le Collège de Bidache

-Gestion du Personnel :

*Régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale

*Création d'un poste d'agent d'entretien de 30H00 pour le Pôle Enfance

*Transformation du poste d'éducateur des activités physiques et sportives de classe normale en poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe

*Indemnité du comptable

-Château de Bidache : proposition de financement d'une troisième tranche par la DRAC

-Pôle Enfance : Bilan financier de l'équipement de la structure

-Questions diverses

Ordures Ménagères

-Réhabilitation des décharges :

Un diagnostic a été réalisé par le cabinet BERRE en 2005.

Quatre sites sont à réhabiliter : Guiche, Bardos, Bidache et Came

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à SAFEGE en 2007, qui a présenté un rapport de projet de réhabilitation au Comité de Pilotage (Communauté de Communes avec les maires concernés par chaque réhabilitation, Mairie de Bardos, Conseil Général, DRIRE, ADEME, SAFEGE).

Montant des travaux : 191 000 € HT dont,
Guiche = 33 812,00 € HT
Bardos = 31 144,50 € HT
Bidache = 51 946,00 € HT
Came = 74 091,00 € HT

Montant des Subventions :

Conseil Général : 35 % du montant Hors Taxes des travaux
ADEME : 30 % du montant Hors Taxes des Travaux
Communauté de Communes : 35 %

Procédure retenue : Marché en Procédure Adaptée (MAPA) avec une tranche ferme pour les travaux de Guiche, Bardos et Came sur les années 2008, 2009 et 2010, une tranche conditionnelle pour Bidache prévue en 2010.

Une partie des travaux (évacuation de déchets, ouverture de chemins pédestres, débroussaillage) sera confiée à la MIFEN.

L'ancienne décharge de Bidache pourrait servir de site à gravats, pour ce faire il faudrait demander à SAFEGE de faire une estimation sur le coût et la capacité nécessaire.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le lancement de la publicité sur le Moniteur des travaux Publics, Validé
- d'autoriser le lancement de la consultation pour le marché de travaux des décharges brutes de la Communauté de Communes, en retenant la procédure adaptée, Validé
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché et la convention avec la MIFEN, validé.

-Ramassage des ordures dans la rue de Bidache

Seul point de ramassage en porte à porte sur l'ensemble de la collecte mais qui génère des problèmes d'odeur et de propreté: containers qui débordent, sacs poubelles éventrés.

Il est demandé de demander l'avis du Conseil Municipal de Bidache sur ce point afin de pouvoir éventuellement faire une information aux riverains.

Il est demandé d'interroger les communes sur leur besoin en socles et en sacs poubelles avant de faire les commandes.

Contrat Communautaire de Développement en partenariat avec le Conseil général, volet économie

Le projet de contrat entre la Communauté de Communes et le Conseil Général porte sur trois axes dont le volet économique, les 2 autres étant les services à la personne et l'habitat.

Dans le cadre du contrat communautaire, le Conseil Général propose un cahier des charges pour réaliser une étude dont l'objectif est de construire un programme de promotion et de commercialisation des chaisiers de Came. Le but est de poursuivre les actions déjà réalisées par l'association des chaisiers en partenariat avec le Conseil Général et INDAR comme le site internet, la fête de la chaise, la signalétique.

Un comité de Pilotage réunissant les différents partenaires : Communauté de Communes, maître d'ouvrage du projet, Conseil Général, Syndicat Mixte Nive Adour Ursuya, INDAR, Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie doit se mettre en place.

Ce Comité choisira le prestataire, suivra l'avancement de l'étude, validera les conclusions et définira les suites à donner à l'étude.

Coût prévisionnel de l'étude entre 20 000 € et 37 500 €

Participation du Conseil Général : 70 % (14 000 € à 26 250 €)

Participation de la Communauté de Communes : 20 % (4 000 € à 7 500 €)

Participation de l'association des chaisiers : 10% (2 000 € à 3 750 €)

La DRIRE a aussi été sollicité pour un financement complémentaire éventuel.

Le plan d'actions qui sera défini par le Comité de Pilotage pourra être pris en charge dans le cadre du PCD et de l'ORAC pour un montant global de 50 000 € avec les financements suivants ORAC : 80 %, Communauté de Communes : 15 %, Association des chaisiers : 5 %.
Plan d'actions débuterait en 2009.

Le Conseil est favorable à cette étude mais demande de modifier le cahier des charges pour l'élargir à d'autres activités qui sont directement liées à celle des chaisiers comme les tailleurs de pierre.

Le budget prévisionnel est jugé trop élevé

Restauration scolaire :

Il s'agit de relancer la consultation pour désigner le prestataire de service à compter de septembre 2008.

Services concernés :

*Collège 4 jours par semaine sur place, et le mercredi pour UNSS, club théâtre et élèves collés.

*Ecole de Bidache 4 jours par semaine sur place

*Ecoles publiques et privées de Came et de Bardos 4 jours par semaine en liaison chaude

*Centre de Loisirs, repas et goûter, tous les mercredi, à chaque vacance scolaire sauf Noël, repas pris à la cuisine centrale

*Crèche, repas 5 jours par semaine y compris les vacances scolaires, sauf Noël et 3 semaines en août

*En option, livraison de repas à domicile pour les personnes âgées

Coût actuel du service 150 00 € HT

Proposition : partir sur un contrat de 3 ans et non sur un an, Validé

Procédure proposée : Appel d'offre ouvert car marché de services dont seuil > 206 000 € HT (depuis 1^{er}/01/2007), Validé

Lancement de la publicité et de la consultation, Validé.

Monsieur Lassalle pose la question du portage de repas pour les personnes âgées depuis le foyer logement. Le Conseil est lui favorable à une livraison depuis la cuisine centrale vers le Foyer Logement.

Désignation des représentants de la Communauté de Communes pour les organismes suivants :

-Office de tourisme :

Membres de droit : les représentants des communes du canton de Bidache qui apportent une contribution financière à l'OT, soit un délégué de la Communauté de Communes pour chaque commune.

L'Assemblée Générale est composée de membres de droit et de membres actifs.

Un Conseil d'administration gère l'OT :

1^{er} collège= élus (12)

2^{ème} collège= professionnels (7)

3^{ème} collège=associations (5)

4^{ème} collège= adhérents individuels (4)

Le Conseil élit les membres du bureau :

1 président

1 ou plusieurs vices présidents

1 secrétaire

1 secrétaire adjoint

1 trésorier

1 trésorier adjoint

Actuellement l'OT est seulement géré par le président, et le trésorier, pas de réunions des différentes instances.

Monsieur Lassalle ne souhaite plus garder la présidence de l'Office de Tourisme. Il est demandé de vérifier auprès de la Sous Préfecture quels sont les membres actuels de l'Office de Tourisme.

Les représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme seront :

Bordes Alexandre et Castérès Didier pour Arancou

Larrode Pascal et Duboue Patrice pour Bergouey

Dallemane Michel et Pouey Nicole pour Bidache

Malou Robert et Bourdales Jean Michel pour Came

Lassalle André et Carrère Jean pour Sames

Bussion Yves et Pecastaings Philippe pour Guiche

-Foyer Logement

D'après les statuts de 2002, le Foyer Logement est composé de 6 à 10 membres représentant les communes du canton.

Actuellement, il s'agit des maires de chaque commune et de 2 représentants de la communauté de communes.

A compter de 2008, les titulaires seront : Pecastaings Philippe et Larrode Pascal et les suppléants seront Bourdales Jean Michel et Cohere Lucien.

-Collège de Bidache

Il faut remplacer Michel Dallemane car il ne peut pas à la fois représenter la commune et la communauté de communes. Le titulaire sera Nicole POUEY et le suppléant Frédéric LAPOUBLE.

Gestion du personnel

-Régime indemnitaire de la filière sanitaire et social à mettre en place, notamment pour la Puéricultrice, Directrice de la future crèche afin qu'elle conserve sa rémunération détenue dans son précédent emploi (= 1 900 € net). Validé, instaurer un coefficient entre 1 et 6.

-Création d'un poste d'agent d'entretien de 30H00 annualisé pour le Pôle enfance sur la base d'un adjoint technique territorial, Validé.

-Transformation du poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de classe normale en poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1^{ère} classe, changement de grade validé par la commission administrative paritaire du CDG. Effet 1^{er}/12/2008, pas de conséquence financière, l'agent conserve le même échelon et le même indice mais son avancement sera plus rapide par la suite. Validé.

-Indemnité du comptable, pas de demande officielle pour l'instant de la trésorerie. A revoir lors d'un autre conseil.

Château de Bidache

La DRAC a inscrit au programme 2008 de ses investissements la consolidation et la mise en sécurité du donjon et des cours du Château de Bidache.

Le montant des travaux est estimé à 160 000 € HT avec une participation de l'Etat de 40 %, soit 64 000 € HT. Ceci rentre dans le cadre d'une nouvelle campagne de travaux estimée à 500 000 € HT et comprenant 3 tranches :

Tranche 1 : sécurisation des accès (pont, cours)

Tranche 2 : accès du donjon, garde corps en partie haute, restauration de l'escalier

Tranche 3 : consolidation et mise en sécurité du logis situé entre le donjon et le salon doré

Maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes et non plus DRAC

Durée prévisionnelle des travaux = 5 mois

Il est proposé d'accepter ces nouveaux travaux et de saisir le Conseil Régional et le Conseil Général pour solliciter leur participation à hauteur de 27,5% afin que la part de la Communauté de Communes reste à hauteur de 5 % puisque l'Etat ne participe plus qu'à hauteur de 40 % au lieu de 50 %.

Etat : 64 000 € (40 %)

Région : 44 000 € (27,5 %)

Département : 44 000 € (27,5 %)

Communauté de Communes : 8 000 € (5 %)

Plan de Financement prévisionnel validé.

Le Conseil demande de saisir la DRAC et l'Architecte pour mettre en sécurité la partie sud du château de Guiche.

Pôle Enfance

L'achat de l'équipement s'est fait en 2 fois, d'abord une première procédure pour le CLSH, puis une seconde pour la crèche une fois la puéricultrice recrutée.

Pour le CLSH, formalisation de la procédure qui était une procédure adaptée mais plusieurs lots ont été infructueux car les réponses à la demande étaient incomplètes.

Donc relance du marché pour certains lots, en allant directement vers les fournisseurs.

Montant prévisionnel 92 000 € HT avec participation de la CAF = 55 000 € et de la MSA = 3 000 €.

Coût pour la partie CLSH : 38 539,75 € HT